

SOLUTIONS 30 S.E.

Société européenne

Siège social : 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
Grand-Duché du Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 179097
(la **Société**)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Suite à sa dernière réunion, le Conseil de Surveillance de la Société présente à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 30 juin 2021 (**AGO**), ses observations sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 de la Société présentés par le Directoire de la Société ainsi que sur les rapports de gestion y afférents (les **Comptes**), également soumis à l'AGO.

Le Conseil de Surveillance prend acte des rapports du réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young, déclarant une impossibilité d'exprimer une opinion sur les comptes statutaires et consolidés de la Société en relation avec l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 (les **Rapports**). Le Conseil de Surveillance exprime son désaccord sur la position de Ernst & Young à cet égard.

Les Comptes préparés par le Directoire de la Société exposent une image fidèle de la situation financière de la Société au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2020 ainsi que le développement des activités de la Société et de ses filiales au cours de cet exercice social.

Vous pourrez constater que le chiffre d'affaires de la Société au 31 décembre 2020 est de EUR 422.449.169,48 à comparer à EUR 370.639.221,21 en 2019. Le résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2020 présente quant à lui un bénéfice d'EUR 21.240.366,23 contre EUR 21.234.782,92 pour 2019.

Les comptes consolidés de l'exercice social clos au 31 décembre 2019, font apparaître les éléments suivants :

Total du bilan : EUR 717.728.523 (2019 (« retraités ») : EUR 641,954,751)

Chiffre d'affaires : EUR 819.278.209 (2019 « retraités ») : EUR 691.406.288)

Un résultat net de EUR 35.844.373 à comparer à EUR 38.137.128 (« retraités ») en 2019 (IFRS).

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur les Comptes, qui ont été présentés au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires. Dès lors, en conformité des lois applicables, les Comptes seront soumis à voter approbation au cours de l'AGO.

Pour le Conseil de Surveillance



Alexander Sator

Président du Conseil de Surveillance

(Cette version française du rapport du Conseil de Surveillance sur les Comptes est une traduction libre de courtoisie du rapport du Conseil de Surveillance sur les Comptes rédigé en langue anglaise. Dès lors, afin d'éviter tout doute, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française du rapport du Conseil de Surveillance sur les Comptes, la version anglaise prévaudra toujours).